

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

20150224\_DL\_01

## **OBJET:**

ATTRIBUTION DU MARCHE
PUBLIC DE TRAVAUX
RELATIF A LA REALISATION
D'UN RESEAU TRES HAUT
DEBIT SUR LE PERIMETRE
GEOGRAPHIQUE
D'INTERVENTION DU
SYNDICAT MIXTE SOMME
NUMERIQUE—
« DEPLOIEMENT DU FTTH
DANS LE CADRE DU
PROGRAMME
OPERATIONNEL 20122018 »

Date de convocation : 3 février 2015

Date de séance: 24 février 2015

Date d'affichage: 9 mars 2015

Membres en exercice: 9

Membres présents : 5

Membres votants: 5

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude LECLABART

**Etaient présents** : Jean-Claude LECLABART, Bernard DAVERGNE, Patrice LETALLE, Christian MANABLE et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

## **LE BUREAU**

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 24 juin 2014 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le programme d'aménagement basé sur le SDTAN de la Somme pour 2012-2017 et notamment la création du réseau FTTH, dont le plan de financement a été approuvé par délibération n°4 du Comité syndical du 14 octobre 2013;
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 24 juin 2014 ayant pour objet la réalisation d'un réseau Très Haut Débit sur le périmètre géographique d'intervention du syndicat mixte Somme Numérique;
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 24 février 2015 pour l'attribution de ce marché :

## **DELIBERE**

ARTICLE 1 : Le marché de travaux intitulé « Déploiement du FTTH dans le cadre du Programme Opérationnel 2012-2018 » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Fourniture et aménagement de sites techniques (Nœuds de Raccordement Optique ou Point de Mutualisation)	Groupement IMOPTEL (mandataire) et SOGETREL (cotraitant)
LOT 2	Mise en œuvre de l'infrastructure linéaire de réseau	Groupement IMOPTEL (mandataire) et SOGETREL (cotraitant)

**ARTICLE 2** : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution du marché au cocontractant retenu pour chaque lot.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.